



## Réévaluation pension alimentaire

Par **nagy\_old**, le **26/06/2007** à **08:31**

cela fait 3 ans que le divorce a etais proncé avec une pension alimentaire pour mes deux enfants au moment du divorce mes revenus et ceux de ma compagne on etait pris en compte mais mon ex femme a attendu de se declaré avec son conjoint apres le divorce est il possible de refaire une demande de réévaluation de cette pension sans que mon demande de la réaugmenter sachant que mes revenus non pas beaucoup augmenter que j'ai plus de charge et maintenant un bebe a la maison

Par **uccen**, le **26/06/2007** à **11:56**

Bonjour,

Il est toujours possible de faire réévaluer votre pension alimentaire.

Vous devez saisir le juge aux affaires familiales, par simple requête suffit, la constitution d'avocat n'étant pas obligatoire, il s'agit d'une procédure orale.

Toutefois pour faire valoir cette demande, vous devez impérativement justifier d'un élément nouveau dans votre situation : perte d'un emploi entrainant une baisse substantielle de vos ressources, augmentation de vos charges etc...

Sans élément nouveau le juge risquerait de vous débouter.